

Formation ☐ Maturité gymnasiale ☐ Certificat de culture générale/Maturité spécialisée
☐ Passerelle vers l'Université

École concernée :

☐ Lycée Blaise-Cendrars ☐ Lycée Denis-de-Rougemont ☐ Lycée Jean-Piaget

Nom :

Prénom :

La personne en formation s'engage à respecter les conditions décrites ci-dessous régissant les conditions d'utilisation d'un moyen auxiliaire numérique, en classe et lors des travaux écrits/évaluations.

- Le moyen auxiliaire est fourni par l'élève et sa mise à jour exécutée par ses soins.
- La connexion internet (WIFI) est systématiquement déconnectée, sauf accord de la direction
- Le partage de connexion est désactivé.
- Aucune carte SIM n'est installée dans l'appareil.
- Le mode hors ligne (avion) est activé si cette fonction est disponible sur l'appareil.
- L'appareil est silencieux en tout temps.
- Les applications installées sont celles acceptées par la décision d'octroi de mesures.
- L'appareil est présenté à l'enseignant-e avant chaque travail écrit/évaluation et peut être inspecté à n'importe quel moment.
- La personne en formation peut se voir refuser l'utilisation de son équipement par l'enseignant-e ou par la direction de l'école en cas de non-conformité technique ou d'utilisation incompatible avec l'atteinte des objectifs visés par le travail écrit/évaluation.
- L'équipement est uniquement utilisé pour des tâches scolaires.
- Aucune note ou aucun support de cours n'est disponible sur l'appareil.
- Tout abus sera considéré comme tricherie et par conséquent sanctionné par la note 1.

Sont autorisées : - les applications de dictionnaire en principe monolingues ; *
- les applications mentionnées dans la décision d'octroi de mesures. *

* Liste pouvant être adaptée en tout temps, disponible au secrétariat.

Signature du/de la représentant-e
légal-e (si mineur-e) :

Signature de
l'élève :

Lieu et date :

À remplir par l'école

Date de réception par l'école :

Traité le :